

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 26 JUIN 2024

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 20 (dont 1 suppléant)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : 4

Le 26 juin 2024, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal de Val d'Isère, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, Président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Laurent CHELLE, Gérard VERNAY, Michelle ANXIONNAZ, Nicolas MORIN, Frédéric BATAILLE

Les Chapelles : Jean-Claude BERGER SABBATEL (suppléant)

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Sées : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère : Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS

Villaroger : Alain EMPRIN

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Cécile UTILLE-GRAND donne pouvoir à Thierry GAIDE

Joëlle CAMPERS donne pouvoir à Lionel ARPIN

EXCUSÉS

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Sées : Eric JACQUEMOUD

Tignes : Laurence FONTAINE

Val d'Isère : Gérard MATTIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Lionel ARPIN est désigné secrétaire de séance

2024-69

**REPRISE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023
- BUDGET ANNEXE MAISON FUNÉRAIRE**

A la suite de l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, il convient d'arrêter définitivement les résultats et de décider de leur affectation.

Il est proposé que l'assemblée délibérante approuve la reprise des résultats 2023 du budget annexe « maison funéraire » comme suit :

| | |
|--|-------------|
| Résultats 2023 – Section de fonctionnement | - 317.00 € |
| Résultats 2023 – Section d'investissement | 68 721.50 € |

Et décide de les affecter comme suit :

| | |
|---|-------------|
| Déficit de fonctionnement reporté (002) | - 317.00 € |
| Autres réserves (1068) | 0.00 € |
| Excédent d'investissement reporté (001) | 68 721.50 € |

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 11 juin 2024 ;

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la reprise définitive des résultats 2023 du budget annexe « maison funéraire » comme proposé ci-dessus ;
- **AFFECTE** les résultats 2023 du budget annexe « maison funéraire » comme proposé ci-dessus.

Yannick AMET

Président

